

Taxes et redevances année 2011

Pour l'exercice 2011

Personnes physiques au taux de 7%

Additionnels au taux de 2.600

Taxe sur l'enlèvement des immondices – exercice 2011

- Personnes isolées : 90 €/an
- Ménage de 2 personnes : 180 €/an
- À partir de 3 personnes – secondes résidences 230€/an
- Camping : 25 € par emplacement / an
- Autre cas : 10 €

Pour tout autre renseignement, veuillez contacter Mme HALKIN

Le camion de ramassage passe chaque semaine le mercredi à partir de 7h00.

(*) Forfait couvrant un maximum de 31 vidanges.

Au-delà du nombre de vidanges couvert par le forfait, un montant fixe par vidange supplémentaire de :

- 2 € pour les conteneurs conformes mono ou duo-bac de 140, 210, 240 et 260 litres
- 4 € pour les conteneurs mono-bac conformes de 360 et 770 litres

Taxe sur terrains non-bâties faisant partie d'un lotissement non-périmé – exercice 2011

10 € par mètre courant longueur de parcelle

Taxe sur les immeubles bâtis inoccupés – exercice 2011

50 € par mètre courant de façade d'immeuble bâti ou de partie d'immeuble bâti, tout mètre commencé étant dû.

Taxe sur les dépôts de déchets autres que ménagers – exercice 2011

2,48 € la tonne, pour les dépôts mis en décharge de classe 2

1,24 € la tonne, pour les dépôts mis en décharge de classe 3

Taxe sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires communément appelés « toutes boîtes » - exercice 2011

De 0,0111 € à 0,08 € le grammage

Taxe de séjour – exercice 2011

25 € / an / chambre

Taxe sur les gîtes ruraux et à la ferme – exercice 2011

20 € par personne

Taxe sur les terrains de camping – exercice 2011

0,25 € par nuit et par personne

Taxe sur les secondes résidences – exercice 2011

450 € par seconde résidence et par an

Redevance pour la délivrance de documents administratifs – exercice 2011

Cartes d'identité électroniques : 12 euros par carte d'identité

Redevance délivrance passeports – exercice 2011

10€/formule délivrée (gratuit pour les moins de 12 ans)

Redevance sur renseignements urbanistiques – exercice 2011

Renseignements généraux : 20 € avec un maximum de 100 €